



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 74485

Texte de la question

M. René Dosière rappelle à M. le Premier ministre que, dans le cadre de la consolidation, à partir de 2008, du budget de la présidence de la République, une convention de mise à disposition de personnels et de moyens entre son administration et les services de la présidence a été signée. Il souhaite obtenir les précisions suivantes pour chacune des années 2008 et 2009 : nombre de personnes mises à disposition ; coût global (indemnités et charges sociales incluses) de ces mises à disposition ; autres crédits de fonctionnement et d'investissement affectés à la présidence ; montant des sommes effectivement remboursées au 31 décembre de chaque année ; imputation budgétaire exacte de ces remboursements.

Texte de la réponse

En 2008, 5 personnes ont été mises à disposition pour un coût global de 282 675 EUR. En 2009, 6 personnes ont été mises à disposition pour un coût global de 251 855 EUR. L'intégralité des traitements et charges sociales est remboursée chaque année par la présidence. Ces débours sont imputés budgétairement en frais de personnels. Aucun crédit n'est alloué par ailleurs à la présidence.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74485

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3205

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6579